

Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques

Un premier bilan

Catherine Blangonnet

Direction du livre et de la lecture*

Le ministère de la Culture a fortement encouragé le développement de collections de films

documentaires dans les bibliothèques publiques dès la fin des années 1970. Or, depuis l'enquête menée en 1979 sous la direction de Michel Grumbach et Jean-Claude Passeron¹, aucune étude d'ensemble sur cette offre de films et ses usages n'avait été réalisée à l'échelle nationale².

* À partir de janvier 2005, l'auteur aura l'adresse suivante : catherine.blangonnet@bpi.fr

1. *L'œil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques*, sous la dir. de Jean-Claude Passeron, Michel Grumbach, Bibliothèque publique d'information, 1985 (coll. « Études et recherche »). Épuisé.

2. Pas plus que pour les autres types de collections, les questionnaires statistiques annuels de la Direction du livre et de la lecture ne recueillent de précisions sur la composition des fonds audiovisuels, ni sur la part des documentaires dans les emprunts ou la consultation sur place des films.

Alors qu'il est prévu de transférer la mission pour l'audiovisuel de la Direction du livre et de la lecture à la Bibliothèque publique d'information en janvier 2005, afin de mieux définir ses orientations futures au sein de l'établissement public, la DLL et la BPI souhaitent disposer d'une étude sur l'impact de l'offre de films documentaires sur les publics particuliers d'emprunteurs. Qui sont-ils ? Em-

pruntent-ils d'autres types de films ? Empruntent-ils des imprimés ? Recourent-ils à d'autres sources d'approvisionnement (vidéoclubs, achat de vidéogrammes édités...) ? S'agit-il pour eux d'un visionnage de loisir et d'approfondissement de leur culture personnelle ou bien d'un usage à finalité plus professionnelle de documentation ? La consultation individuelle sur place, difficilement quanti-

Catherine Blangonnet est responsable de la mission pour l'audiovisuel de la Direction du livre et de la lecture, après avoir exercé à la Bibliothèque publique d'information. Elle est rédactrice en chef de la revue Images documentaires.

fiable, car peu souvent comptabilisée dans les bibliothèques, devait également être observée. L'étude avait, enfin, pour but de mieux appréhender l'impact spécifique du catalogue de la DLL (voir l'encadré « Un catalogue national : 1 500 films documentaires pour les bibliothèques publiques ») par rapport à d'autres catalogues de films utilisés par les bibliothèques pour la constitution de leurs collections.

Les usagers des films documentaires en bibliothèque

Profil des usagers

On observe que toutes les tranches d'âge sont représentées, avec une présence un peu plus forte du public jeune entre 21 et 25 ans ainsi que des publics adultes entre 31 et 50 ans.

54 % des répondants sont des hommes et 46 % des femmes. Les hommes sont donc majoritaires, ce qui est assez inhabituel pour un public de bibliothèque municipale.

Les retraités (7 %), les ouvriers (2 %) et les artisans et commerçants (2 %) sont plus faiblement représentés. Si ces deux dernières catégories sont effectivement moins représentées en bibliothèque, ce n'est pas le cas des retraités qui sont habituellement bien présents dans ce type d'équipements. Les inactifs sont essentiellement les populations jeunes encore scolarisées.

D'après les profils des scolaires ou étudiants, on peut observer qu'en Île-de-France, on trouve d'abord des collégiens/lycéens (60 %, et 18 % ailleurs), alors que dans les autres régions, il s'agit d'abord d'étudiants

Méthodologie de l'enquête¹

L'enquête effectuée par SCP Communication en décembre 2003 comportait deux parties.

- La première, portant sur le public des films documentaires en bibliothèque, a été réalisée sous forme d'entretiens « en face à face » dans dix bibliothèques municipales² – soit un échantillon représentatif d'établissements de différentes tailles, possédant des collections audiovisuelles anciennes ou récentes, situées dans différentes régions –, avec 294 personnes choisies parmi les usagers, consultants ou emprunteurs de films documentaires.

L'enquête s'est déroulée du 9 au 14 décembre 2003, sur différents jours de la semaine.

- La seconde partie de l'enquête portait sur les collections audiovisuelles, leur constitution, leur traitement et leur mise en valeur, et sur la place du documentaire au sein de ces collections. Elle a été réalisée grâce à un questionnaire envoyé à 727 bibliothèques ayant signalé posséder une collection audiovisuelle d'au moins 100 documents. 280 questionnaires, dont 259 ont pu être traités, ont été renvoyés dans les délais. Le taux de retour a été de 39 %. Les réponses à ce questionnaire ont été complétées, pour les aspects qualitatifs, par une enquête réalisée par téléphone auprès de dix personnes, directeurs de bibliothèque ou responsables de fonds vidéo.

1. Je remercie vivement Isabelle Cuminal et Stéphane Wahnich de SCP Communication qui ont conduit l'enquête et en ont effectué l'analyse ; mes remerciements vont également à tous les bibliothécaires, directeurs d'établissement et responsables de fonds vidéo, qui ont bien voulu participer à l'enquête, ainsi qu'à Jean-François Hersent, chargé de mission à la DLL, Françoise Gaudet et Christophe Evans, du service Études et recherche de la BPI, qui l'ont pilotée.

Le rapport intégral peut être consulté au centre de documentation de la DLL.

2. Boulogne-Billancourt, Caen, Chambéry, Issy-les-Moulineaux, Le Blanc-Mesnil, Montpellier, Mulhouse, Pessac, Poitiers et Villeurbanne.

(59 %, et 20 % en Île-de-France). Les bibliothèques municipales en région sont donc des sources importantes pour les étudiants qui, en Île-de-France, disposent d'autres sources pour les films documentaires.

Il est intéressant de noter que, pour Mulhouse et Le Blanc-Mesnil, la

Profil des usagers

Âge

20 ans ou moins	15 %
21 à 25 ans	22 %
26 à 30 ans	14 %
31 à 40 ans	19 %
41 à 50 ans	17 %
Plus de 50 ans	13 %

Catégorie socioprofessionnelle

Cadre, profession supérieure	20 %
Profession intermédiaire	16 %
Employé, ouvrier	14 %
Inactifs	39 %

Niveau d'études

Primaire	2 %
Secondaire	24 %
Supérieur	74 %

Où se procurent-ils les livres qu'ils lisent ?

Achat dans une librairie générale	46 %
Achat dans une librairie spécialisée	17 %
Achat dans une librairie type Fnac	31 %
Achat dans une grande surface	11 %
Achat par correspondance	6 %
Emprunt en bibliothèque	90 %
Emprunt auprès d'amis	34 %
Emprunt auprès de membres de la famille	20 %
Emprunt sur le lieu de travail	19 %

Où se procurent-ils les vidéocassettes ou les DVD qu'ils regardent ?

Achat dans une librairie type Fnac	18 %
Achat dans une grande surface	12 %
Achat par correspondance	2 %
Emprunt en bibliothèque	89 %
Emprunt auprès d'amis	41 %
Emprunt auprès de membres de la famille	17 %
Emprunt sur le lieu de travail	6 %
Location dans un vidéoclub	33 %
Location dans un distributeur	18 %

Fréquentation des salles de cinémas

Une ou plusieurs fois par semaine	9 %
Une ou plusieurs fois par mois	46 %
Une ou deux fois par trimestre	22 %
Une ou deux fois par an	9 %
Moins souvent	2 %
Jamais	12 %

proportion de personnes interrogées habitant la ville est aussi forte que celle habitant aux environs de la ville, ce qui apparaît comme un signe de l'attrait qu'exercent les collections de films documentaires de ces bibliothèques.

83 % des publics des films documentaires ont un foyer équipé d'un magnétoscope et 64 % ont un lecteur DVD. D'après les statistiques du Centre national de la cinématographie, 41,6 % des foyers français possédaient au moins un lecteur de DVD fin 2003. Une grande majorité des foyers (56,4 %) n'était équipée que d'un magnétoscope. Le public des films documentaires se situe donc, en terme d'équipement, bien au-dessus de la moyenne nationale.

Pratiques des publics

Livres

60 % de ces publics lisent une heure et plus en moyenne par jour. Il s'agit donc plutôt de forts lecteurs.

Les publics des films documentaires sont largement des publics traditionnels des bibliothèques, puisque celles-ci représentent leur première source d'approvisionnement en livres.

Au cours des sept derniers jours, les répondants ont lu entièrement ou partiellement des journaux quotidiens (54 %) ou des magazines (53 %). 49 % des répondants ont lu un roman, 46 % un livre lié à leurs études ou à leur travail. Les livres en lien avec le travail ou les études concernent particulièrement les jeunes et touchent essentiellement un public scolarisé.

Films documentaires

Les publics des films documentaires regardent en moyenne 7,4 vidéos (ou DVD) par mois.

32 % des personnes interrogées achètent des vidéocassettes, 51 % en louent, 64 % en empruntent auprès de l'entourage (familial, amical et professionnel). L'emprunt en bibliothèque

Un catalogue national *
1 500 films documentaires pour les bibliothèques publiques

La Direction du livre et de la lecture incite depuis de nombreuses années les bibliothèques publiques à renforcer le caractère culturel de leurs collections audiovisuelles en constituant notamment des fonds de films documentaires. En France, les bibliothèques publiques sont le seul réseau de diffusion à long terme pour les œuvres de création documentaires, souvent produites avec le soutien des chaînes de télévision publiques, mais auxquelles celles-ci n'offrent qu'une diffusion fugitive, à des heures tardives. D'après les statistiques du Centre national de la cinématographie, 2466 heures de documentaires ont été produites par les chaînes de télévision en France en 2003. L'offre des éditeurs vidéo et des autres diffuseurs du secteur non commercial ne rend compte que d'une très faible partie de cette production. De nombreux films étrangers sélectionnés par les festivals internationaux restent complètement inédits sur les chaînes françaises. Seule une négociation à l'échelon national pour des droits acquis en France et à l'étranger permet une diffusion en un petit nombre d'exemplaires (tirages inférieurs à 100 exemplaires), mais à des tarifs raisonnables, de films à forte valeur culturelle dont l'édition n'est pas rentable.

L'offre documentaire de la DLL est complémentaire des catalogues existants et, par sa permanence, donne à des œuvres cinématographiques une durée de vie comparable à celle des livres. Au cours des années, la DLL a constitué et maintenu un catalogue de référence, sorte de « collection-modèle », représentant tous les domaines de la connaissance à l'instar de la vocation encyclopédique des bibliothèques, mais aussi les secteurs les plus riches et les plus inventifs de la création documentaire (histoire, sociétés, littérature).

En prenant en charge les droits de diffusion, la DLL soutient les efforts des bibliothèques qui ne pourraient faire face isolément aux coûts d'édition. La DLL procède donc, avec l'appui du Centre national de la cinématographie, à l'acquisition (et au renouvellement) de droits de consultation individuelle et collective et de prêt à domicile, à titre gratuit. Des éléments de tirage sont mis en permanence à la disposition des bibliothèques publiques pour réaliser des copies VHS ou DVD à des tarifs très incitatifs. Les conventions avec les ayants droit sont négociées généralement pour dix ans. Pour un film d'une heure, le coût d'achat des droits de diffusion pour toutes les bibliothèques publiques est en moyenne de 3000 €.

Le catalogue de la DLL est diffusé auprès des bibliothèques départementales et municipales, mais aussi dans les grands établissements publics parisiens que sont la BPI et la Bibliothèque nationale de France, ainsi que dans quelques bibliothèques ayant un autre statut (bibliothèques universitaires ouvertes à tout public). Fin 2003, 402 bibliothèques avaient un droit de tirage sur ce catalogue, dont 320 BM et 64 BDP.

Grâce à l'étendue des droits acquis (projection publique), ce catalogue est une des sources principales pour la programmation dans les bibliothèques, notamment lors du Mois du film documentaire, en novembre.

* La gestion de ce catalogue est assurée par la BPI à partir de 2005.

(89 %) domine donc largement ces pratiques. Ce sont les jeunes de 20 ans ou moins qui font le moins mention de ce mode d'approvisionnement (77 %), ils passent majoritairement par le cercle d'amis (58 %), de même que les 21-25 ans (63 %).

81 % des personnes interrogées ont une pratique mixte et regardent aussi bien des films documentaires que des films de fiction. Ils ne sont que 10 % à ne regarder généralement que des films de fiction et 8 % à ne regarder que des films documentaires. 86 % des personnes interrogées re-

gardent des films documentaires à la télévision. 13 % n'en regardent pas.

Cinéma

Le public des films documentaires en bibliothèque va plutôt plus souvent au cinéma que la moyenne nationale. D'après les chiffres publiés par le ministère de la Culture³, en 2002, 48 % des Français n'étaient pas

3. *Chiffres clés de la culture (2002)*, publiés par le ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective, La Documentation française, 2004.

Les documentaires préférés

(tous publics confondus, plusieurs réponses possibles)

Documentaires historiques	35 %
Voyages, tourisme, géographie	31 %
Nature, films animaliers	26 %
Documentaires scientifiques	21 %
Société	19 %
Arts	15 %
Politique	12 %
Musique	11 %
Actualités	7 %
Autres (ethnologie, religions, sports, économie...)	24 %
NSP	6 %

Qui vous aide à choisir

ce que vous lisez, regardez ou écoutez ?

Des membres de la famille	17 %
Des amis ou collègues	42 %
Des professeurs	17 %
Un article de journal, magazine, revue	43 %
Un libraire	4 %
Un bibliothécaire	4 %
Une émission de radio ou de télévision	33 %
La publicité	6 %
Des bibliographies	14 %
Personne	64 %

Pratiques en bibliothèque

Emprunt de films	88 %
Emprunt de livres	81 %
Emprunt de CD audios	75 %
Consultation sur place de livres	53 %
Consultation sur place de magazines généraux	35 %
Consultation sur place de revues spécialisées	34 %
Consultation sur place de journaux	34 %
Consultation sur place de films	22 %
Travail au calme	18 %
Pour les enfants	16 %

allés au cinéma, 34 % moins d'une fois par mois, 14 % une à deux fois par mois, 4 % au moins trois fois par mois.

Les centres d'intérêt

Les centres d'intérêt des publics sont assez variés et la part liée aux loisirs, même si elle est présente, n'est pas la plus importante. La démarche des publics s'inscrit donc avant tout dans un cadre culturel et informatif.

64 % des publics des films documentaires choisissent eux-mêmes ce qu'ils lisent, regardent ou écoutent en prenant des livres ou des documents dans les rayons ou sur les présentoirs. Les plus de 50 ans en particulier sont 77 % à affirmer que personne ne les aide à faire leur choix.

Pratiques en bibliothèque

86 % des publics des films documentaires empruntent des vidéos dans leur bibliothèque pour leurs loisirs, ce qui est surtout le cas des 41-50 ans (94 %) et des employés/ouvriers (93 %).

34 % des répondants empruntent des vidéos pour se former : ils sont notamment 43 % chez les 21-25 ans, 42 % chez les 26-30 ans et 43 % chez les étudiants à l'université.

28 % empruntent des vidéos pour leur travail ou leurs études, c'est alors plutôt le cas des jeunes (49 % des scolarisés, 48 % des 20 ans ou moins, 43 % des 21-25 ans).

Enfin, 15 % empruntent des vidéos pour leurs enfants (65 % parmi ceux qui ont deux enfants) et 10 % pour des besoins pratiques.

Par conséquent, l'emprunt des films par les publics des films documentaires se partage essentiellement entre les loisirs (86 %) et des besoins de formation (62 %).

La consultation des films sur place, elle, est encore plus marquée par les besoins de formation : 63 % consultent pour leurs loisirs, mais 57 % pour se former et 43 % pour leur travail ou leurs études.

70 % des répondants empruntent ou consultent aussi bien des films de fiction que des documentaires. Ils sont 2 % à n'emprunter ou ne consulter que de la fiction et 26 % à n'emprunter ou ne consulter que du documentaire. Parmi ceux qui n'empruntent ou ne consultent que des films documentaires, on retrouve davantage de jeunes de 20 ans ou moins (36 %), de femmes (31 %, contre 22 % d'hommes), de scolarisés (33 %) et de personnes habitant en région (31 %, contre 12 % en Île-de-France). Là encore, on remarque que les bibliothèques sont plus une source d'approvisionnement de films documentaires pour les publics en région qu'en Île-de-France.

Les personnes interrogées empruntent en moyenne 2,7 films documentaires par mois dans leur bibliothèque. Les plus gros emprunteurs sont les cadres/professions supérieures (3,4), les étudiants en université (3,4) et les personnes ayant 2 enfants (3,3). Les emprunteurs les plus faibles sont les personnes ayant plus de 2 enfants (1,7), les personnes de 20 ans ou moins (1,9).

Taux de satisfaction des collections documentaires des bibliothèques

Au-delà du taux de non-réponse sur les deux premiers services, qui démontre qu'une partie des publics des films documentaires ne les utilise pas (et donc n'émet pas d'avis), on peut noter une insatisfaction significative sur trois points : le nombre de films documentaires en bibliothèque, le choix des films et leur classement.

Taux de satisfaction

	Très ou assez satisfaits	Peu ou pas du tout	NSP
Recherche par catalogue informatique	61 %	9 %	30 %
Conditions de consultation	38 %	3 %	59 %
Conditions d'emprunt (nombre)	78 %	17 %	5 %
Conditions d'emprunt (durée)	87 %	8 %	5 %
Coût de l'inscription	89 %	7 %	4 %
Classement des vidéos et DVD	76 %	24 %	
Choix	73 %	26 %	1 %
Nombre	63 %	36 %	1 %
Disponibilité	79 %	19 %	2 %

En conclusion de cette première partie de l'enquête, on remarque que les publics des films documentaires en bibliothèque municipale sont « multi-pratiques » : ils utilisent les différents supports proposés par la bibliothèque. Le constat généralement fait pour les publics des CD audios, notamment chez les jeunes qui ne viennent à la bibliothèque que pour la musique, ne s'applique pas à eux.

Ces publics sont diversifiés dans leurs profils sociologiques. Les différentes tranches d'âge sont en effet représentées de manière homogène. Mais on retrouve à la fois le public des scolaires (collégiens et lycéens), celui des étudiants en université et celui des cadres et professions intermédiaires, qui sont toujours un peu plus représentés dans les bibliothèques. En revanche, les retraités, public habituel des bibliothèques, sont peu présents parmi eux.

Si leurs motivations s'inscrivent dans un cadre de loisirs – notamment pour les films de fiction – les motivations liées au travail, aux études et à l'autoformation sont aussi très présentes. La présence de films documentaires en bibliothèque répond donc aussi à des besoins professionnels.

Les pratiques et les attentes confirment que les publics des films documentaires ont une certaine exigence à l'égard de l'offre en bibliothèque puisque, d'une part, il n'y a pas de besoins ni d'attentes exprimés dans des domaines « pratiques » et que, d'autre part, l'offre apparaît aujourd'hui en partie comme insuffisante (en termes de volume et de choix) pour les satisfaire pleinement.

Constitution et mise en valeur des collections de films documentaires

La seconde partie de l'enquête, réalisée à partir d'un questionnaire, portait sur les collections audiovisuelles, leur constitution, leur traitement et leur mise en valeur, et sur la

place des films documentaires au sein de ces collections.

Personnel

52 % des bibliothèques qui ont répondu ont un responsable des collections audiovisuelles qui occupe ce poste à plein temps (41 %) ou à mi-temps (11 %).

Date de création du service audiovisuel

1985 ou avant	4 %
1986-1990	14 %
1991-1995	35 %
1996-2000	31 %
2001 ou au-delà	16 %

Part des films documentaires dans les fonds

Entre 0 et 20 %	26 %
21 à 40 %	52 %
41 à 60 %	11 %
61 à 80 %	5 %
81 à 100 %	6 %

Droits d'usage pour les films documentaires (nombre de titres en moyenne)

Consultation seulement	504
Prêt à domicile seulement	689
Prêt et consultation	515

Sources d'acquisition pour les films documentaires

Adav	87 %
Colaco	54 %
Direction du livre et de la lecture	37 %
Médiathèque des trois mondes	29 %
Images de la culture (CNC)	22 %
CVS	18 %
Autres catalogues	22 %

Organisation des collections de films documentaires à l'intérieur de la bibliothèque

Avec les livres sur le même sujet	19 %
Sur une étagère à part, dans un rayon spécialisé	34 %
Avec les autres documents audiovisuels	29 %
Avec les documents audios (musique)	8 %

On peut noter que plus la date d'ouverture du service audiovisuel est ancienne, plus les bibliothèques disposent d'une personne à plein temps : 53 % pour celles dont cette ouverture remonte à avant 1991 et 32 % pour celles dont l'ouverture date de 2001 ou après.

On retrouve aussi plus de postes à plein temps dans celles qui participent à des manifestations nationales comme le Mois du film documentaire (50 % contre 39 % dans les autres).

Deux tiers (66 %) des ouvertures de service audiovisuel se sont donc opérés dans les années 1990. Il faut comparer ce chiffre à ceux publiés par la DLL, sur les ouvertures de bibliothèque (701, soit + 43 %, entre 1990 et 1995 ; 571, soit + 24 %, entre 1996 et 2000 ; 126, soit + 4 %, entre 2000 et 2002). Après 2000, l'ouverture de services audiovisuels se ralentit, mais moins que celle des ouvertures de bibliothèque.

Composition des collections audiovisuelles

33 % du fonds audiovisuel des bibliothèques sont constitués de films documentaires et 60 % de films de fiction ; le reste (6 %) représente les films d'animation et les films expérimentaux.

Pour les bibliothèques qui ont répondu à cette question (un tiers seulement), parmi les films documentaires, 25 % sont des « documentaires de création⁴ », 11 % des vidéos « pratiques⁵ » et 63 % des films documentaires autres que des films « de création ».

La part de « documentaires de création » est plus importante dans les bibliothèques aux ouvertures récentes (2001 ou au-delà) : 46 %, de même que dans celles qui participent

4. Par « documentaire de création », on entend les films d'auteur, que l'on distingue notamment des reportages et des films de voyages à caractère touristique. Voir plus loin dans la conclusion.

5. Par vidéos « pratiques », on entend guides pratiques (bricolage, chasse, pêche...) sur support vidéo.

à des manifestations nationales (40 %) et au Mois du film documentaire (38 %).

Si, en moyenne, 504 films documentaires sont proposés pour les seules consultations sur place et projections publiques, ce nombre est plus élevé (832 titres) dans les bibliothèques qui participent à des manifestations nationales, comme le Mois du film documentaire, que dans celles qui n'y participent pas (191 titres).

En moyenne, 689 documents sont proposés pour le prêt à domicile uniquement. Si ce fonds est plus important dans les bibliothèques dont l'ouverture du service audiovisuel est ancienne, on peut aussi souligner que les bibliothèques qui participent à des manifestations nationales ont aussi un fonds plus important (1034) que celles qui n'y participent pas (523).

En moyenne, 515 documents sont proposés pour les deux usages (consultation sur place et prêt à domicile). Cette moyenne est toujours plus importante pour les bibliothèques qui participent à des manifestations nationales (722 titres).

Types de supports

Les films documentaires en bibliothèque sont très majoritairement en format VHS : 82 % en moyenne. Pour 50 % des bibliothèques qui ont répondu, cette part se situe même entre 94 et 100 %⁶.

La part de DVD représente 14 % pour les films documentaires en moyenne. Cette part est très différente selon la date d'ouverture du service audiovisuel au public : elle est en effet de 45 % pour les services ayant ouvert en 2001 ou plus récemment, et de 6 % pour ceux qui ont ouvert avant 1991.

6. Il faut noter que les catalogues de films documentaires sur support DVD sont encore peu développés et que le coût d'un DVD, pour une durée de vie souvent beaucoup plus courte, est plus élevé que celui d'une VHS.

Volume des acquisitions

133 films documentaires en moyenne ont été acquis en 2002 par les bibliothèques ayant répondu : les plus actives sont celles dont le service audiovisuel a ouvert avant 1991 (179 documents en moyenne) et celles dont ce service a ouvert en 2001 ou au-delà (220 documents en moyenne). Sont aussi plus actives les bibliothèques qui sont dans une dynamique de participation à des manifestations nationales (190 documents en moyenne) ou au Mois du film documentaire (182).

Il y a plus de bibliothèques qui ont intégré les films documentaires avec les livres sur les mêmes sujets dans les bibliothèques qui ont ouvert depuis 2001 (26 %).

Une très grande majorité des bibliothèques (87 %) utilise le système de classement Dewey.

36 % des bibliothèques ayant répondu proposent de la consultation individuelle sur place, dont 44 % disposent de postes de consultation individuelle dispersés dans les espaces publics, avec une tendance plus forte pour les bibliothèques aux ouvertures les plus récentes et quatre postes en moyenne. 57 % des bibliothèques disposent de postes de consultation individuelle regroupés au sein d'un espace vidéothèque (cinq postes en moyenne). C'est davantage le cas des bibliothèques dont le service audiovisuel est le plus ancien (78 % pour les services qui ont ouvert avant 1991).

Emprunt et consultation sur place

48 films documentaires sont consultés sur place par mois en moyenne. L'ancienneté de l'ouverture du service audiovisuel joue positivement sur la consultation sur place (117 consultations en moyenne) : on constate qu'un public s'est constitué. Il en est de même pour les bibliothèques qui ont participé au Mois du film documentaire (83 consultations en moyenne).

252 films documentaires sont empruntés par mois en moyenne. Là encore, l'ancienneté de l'ouverture du service audiovisuel et une participation au Mois du film documentaire font augmenter le nombre moyen d'emprunts : 414 emprunts pour les bibliothèques ayant ouvert le service audiovisuel avant 1991 et 444 emprunts en moyenne pour les bibliothèques ayant participé au Mois du film documentaire.

En moyenne, les usagers peuvent emprunter deux films documentaires, trois pour les bibliothèques qui participent à des manifestations nationales ou au Mois du film documentaire. La durée moyenne d'emprunt est de 17 jours. 39 % des bibliothèques autorisent 7 jours d'emprunt et 31 % entre 15 et 21 jours.

Pour 37 % des bibliothèques, l'emprunt des collections audiovisuelles est soumis à un abonnement payant distinct de celui des imprimés : c'est moins le cas (16 %) des bibliothèques dont l'ouverture du service audiovisuel est récente (depuis 2001).

Animations autour des collections de films documentaires

42 % des bibliothèques ayant répondu organisent des projections publiques de films documentaires. Les bibliothèques les plus actives sont celles dont le service audiovisuel a ouvert avant 1991 (55 %). C'est le cas d'une grande majorité de bibliothèques qui participent à des manifestations nationales (79 %) et au Mois du film documentaire (79 %). Ces projections ont lieu sur grand écran pour 74 % des bibliothèques et sur écrans de télévision pour 45 %. 37 % disposent d'un auditorium ou d'une salle avec grand écran, qui contient en moyenne 96 places.

23 % des bibliothèques qui ont répondu organisent des programmations pour les films de fiction, 29 % n'en organisent pas, mais 48 % n'ont pas répondu à la question.

32 % des bibliothèques qui organisent des projections font des pro-

grammations annuelles, 15 % mensuelles, 10 % hebdomadaires.

34 % des bibliothèques ayant répondu participent à des manifestations nationales (pour 85 % d'entre elles, il s'agit du Mois du film documentaire).

Participation au Mois du film documentaire

Participation au Mois du film documentaire

2000	17 %
2001	24 %
2002	23 %
2003	25 %

Participation au Mois du film documentaire (selon la date de création du service audiovisuel)

	2000	2001	2002	2003
1990 ou avant	36 %	36 %	36 %	36 %
1991-1995	21 %	28 %	28 %	28 %
1996-2000	14 %	22 %	23 %	29 %
2001 et au-delà	3 %	13 %	8 %	13 %

Lorsque l'on demande quelle(s) année(s) les bibliothèques ont participé au Mois du film documentaire, on note une progression depuis l'année de démarrage. Si les bibliothèques dont le service audiovisuel a ouvert avant 1996 sont stables dans leur participation, on note une progression de la participation des bibliothèques aux ouvertures plus récentes.

Point de vue des directeurs d'établissement et des responsables de fonds vidéo

Les réponses au questionnaire montrent que les fonds de vidéos en bibliothèque aujourd'hui sont constitués pour un tiers de films documentaires. Les entretiens menés auprès de dix directeurs d'établissement ou responsables de fonds vidéo⁷ témoignent de cette réalité, mais mettent en évidence aussi la volonté de tendre à un meilleur équilibre avec la fiction, en constituant des fonds qui

soient au moins équivalents. Cette volonté se heurte cependant à différents obstacles, d'ordre matériel et liés aux mentalités ou au degré de connaissance du cinéma documentaire. Ces obstacles se rencontrent à la fois du côté des publics et du côté des bibliothécaires.

Du côté des publics, le film documentaire ne bénéficie pas, loin s'en faut, de l'impact médiatique du cinéma de fiction. Selon les personnes interrogées, cette absence de relais médiatique semble même s'accroître au regard d'une logique de télévision de plus en plus commerciale et formatée. Le cinéma documentaire est bien moins mis en avant que le cinéma de fiction dans la presse grand public ou même professionnelle.

Du côté des bibliothécaires, on remarque que la création d'un fonds audiovisuel dépend d'abord de la volonté de la direction de la bibliothèque, cette direction étant elle-même tributaire d'une décision politique. La constitution de la collection, dans le cadre de la politique d'acquisition, procède ensuite de la logique et de la sensibilité de cette même direction, la difficulté pour accéder à une formation à l'image étant un obstacle majeur.

Au-delà de cette situation qui tend à compliquer la mise en place et l'animation d'un fonds de films documentaires, les personnes interrogées insistent sur le rôle essentiel (et pratiquement unique) que jouent à la fois les bibliothèques et la Direction du livre et de la lecture dans l'accès des publics à ce type de cinéma.

Pour les personnes interrogées, le catalogue de la DLL a une place particulière au sein de l'offre et, par cer-

tains côtés, cette place apparaît même irremplaçable. Elles considèrent tout d'abord qu'il s'agit d'un outil indispensable pour constituer un fonds de base ; ensuite qu'il a une valeur historique et joue un rôle patrimonial de conservation rendu possible par une « non-soumission » au marché. La permanence de l'offre de la DLL permet non seulement de créer un fonds mais de le maintenir et de l'enrichir. Cette offre, qualifiée de « classique » et « exigeante », dans le bon sens des deux termes, est donc appréciée, car elle traduit un esprit de collection et permet de créer un fonds cohérent⁸.

Cette qualité de l'offre est avant tout rendue possible par le travail mené en liaison avec l'association Images en bibliothèques⁹. La sélection opérée par la commission de sélection¹⁰, composée de bibliothécaires, est qualifiée de « rigoureuse » ; elle met en confiance les personnes interrogées pour les choix à opérer. La composition de la commission est une garantie de la prise en compte des besoins des différents types de bibliothèques. Ce travail mené en amont, grâce à un suivi de l'actualité de la production et un repérage dans les festivals, offre aux directeurs et responsables de fonds vidéo interro-

8. Le catalogue de l'Adav est également considéré comme une source d'acquisitions importante, la plus intéressante parmi les offres commerciales. Elle est appréciée pour le choix qu'elle offre, à la fois en volume et en qualité. Malgré des tarifs jugés élevés, elle est considérée positivement pour sa qualité de service, l'aide au choix apportée au travers de son analyse critique.

9. L'association Images en bibliothèques a été créée en 1989 par un groupe de bibliothèques appuyées par le ministère de la Culture afin de développer des actions de coopération nationale. Elle a été subventionnée à hauteur de 76 173 euros en 2004 par la DLL, notamment pour l'organisation d'une commission de sélection de films documentaires et pour des actions de formation. Le Mois du film documentaire, dont la coordination lui a été confiée en 2000, a permis de rassembler d'autres partenaires financiers autour d'une manifestation à caractère national.

10. Composée d'une vingtaine de bibliothécaires et se réunissant quatre fois par an, la commission de sélection rassemble des représentants de bibliothèques municipales de différentes tailles et de bibliothèques départementales. Elle s'appuie sur le travail de visionnement effectué par une cinquantaine de bibliothécaires volontaires, répartis sur tout le territoire, qui reçoivent régulièrement des cassettes.

7. Établissements retenus pour cette partie de l'enquête : sept bibliothèques municipales (Cavaillon, Cherbourg, Issy-les-Moulineaux, La Rochelle, Lomme, Suresnes, Uzès) et trois bibliothèques départementales de prêt (Loire-Atlantique, Oise, Territoire de Belfort).

gés un confort et un gain de temps dans la prise de décision. Cette prospection leur permet de prendre connaissance de l'existence de ces films, ce qui ne serait pas possible à l'échelle de chaque équipement. Le rôle d'Images en bibliothèques est par ailleurs souligné au travers des formations offertes et de la promotion du cinéma documentaire.

**Les films
les plus originaux,
ceux qui suscitent
les controverses
et les débats les plus
passionnants, sont ceux
dont on ne peut justement
rendre compte
avec les outils habituels
des bibliothèques
(indice Dewey,
mots-matière)**

Les résultats de l'enquête montrent indubitablement que l'organisation d'événements autour du film documentaire participe largement à la connaissance de ce genre et au développement de l'intérêt des publics. Le Mois du film documentaire joue à cet égard un rôle essentiel. Par son caractère national, il contribue non seulement à faire connaître le genre, mais aussi à le légitimer. Celles, parmi les personnes interrogées, qui ont elles-mêmes organisé cette manifestation au sein de leur équipement, commentent en mesurant les effets : le nombre de prêts de films documentaires augmente et le Mois du film documentaire fait venir un public qui ne vient pas habituellement en bibliothèque. Dans ce cadre, la possibilité de disposer d'œuvres documentaires,

avec le droit de les projeter au cours de ce type de manifestation, est tout à fait essentielle.

L'expérience du Mois du film documentaire confirme la nécessité de disposer d'outils de vulgarisation et d'établir des passerelles entre fiction et film documentaire, en particulier pour le public jeune. C'est aujourd'hui ce que tentent de faire les personnes interrogées en organisant par exemple, au long d'une année, des programmations, soit au sein de leur équipement, soit en partenariat avec d'autres équipements culturels (salle de cinéma, centre culturel...).

Un enjeu culturel et social majeur

Deux points soulevés dans cette enquête restent à élucider. Comment expliquer le fort taux de non-réponses à la question distinguant dans les collections les documentaires « de création » des autres documentaires ? Pourquoi la question a-t-elle été posée et pourquoi est-il difficile d'y répondre ? En outre, quelle est cette notion de « mission de service public » mise en avant par les responsables de fonds et les directeurs d'établissement lorsqu'il s'agit de diffuser des films documentaires et pourquoi cette volonté exprimée de rééquilibrer les fonds en faveur du documentaire ?

L'objectif de la DLL, lorsqu'elle a constitué un catalogue national à partir de celui de la BPI, à la fin des années 1970, était d'introduire dans les collections des documents filmés sur des sujets précis en complément des documents écrits des bibliothèques, conformément au caractère encyclopédique des collections. C'était un objectif strictement « documentaire », les films étant décrits avec les outils d'indexation des imprimés et classés dans les catalogues comme les livres. Montages d'archives, portraits filmés d'écrivains, films montrant des artistes au travail : la parole et le geste filmés venaient compléter le témoi-

gnage écrit. On pourrait multiplier les exemples où l'on saisit l'apport spécifique de l'image animée dans la construction de la connaissance¹¹. À un moment où l'édition vidéo commerciale n'existait pas encore, le catalogue de la DLL et les collections des bibliothèques ont été d'abord constitués de ces films, découverts dans les festivals et dans les catalogues de producteurs, dont l'intérêt était d'autant plus grand alors pour des lieux de diffusion culturels qu'ils étaient rarement diffusés à la télévision et plus rarement encore distribués en salles.

Peu à peu, tandis que la production elle-même évoluait, le regard porté sur les films se transformait aussi. Assez vite, il est apparu, même aux yeux des bibliothécaires les moins cinéphiles, que certains films documentaires ne pouvaient être complètement réduits à leur « sujet ». Les films les plus originaux, ceux qui suscitaient les controverses et les débats les plus passionnants, étaient ceux dont on ne pouvait justement rendre compte avec les outils habituels des bibliothèques (indice Dewey, mots-matière). Nicolas Philibert, s'étonnant des réactions suscitées par son film *Être et avoir*, disait encore récemment : « *C'est comme si les documentaires étaient inextricablement liés au domaine de l'information, comme s'ils ne pouvaient qu'être didactiques, comme s'ils avaient pour fonction éternelle de délivrer de la connaissance sur telle ou telle réalité*¹²... » Or, peut-on réduire *Être et avoir* à un film sur l'école, ou sur le fonctionnement d'une classe unique en milieu rural ? À l'intérieur des murs d'une petite école, il est question de nous-mêmes, de notre propre enfance, de nos joies et de nos peurs d'enfants, de nos dif-

11. Sur les thèmes ethnographiques et sociologiques, à partir d'une production particulièrement riche qu'il fallait défricher et avec comme objectif l'enrichissement de sa collection, la BPI créait au même moment un festival qui allait devenir un véritable observatoire du cinéma documentaire, « Cinéma du réel ».

12. Conférence publiée dans *(Creative) Documentary in Europe*, Sources 2, 2004.

ficultés à grandir. Qu'y a-t-il de commun par exemple entre ce film et un reportage de France 5 sur l'école que l'on va pouvoir trouver tous les deux, et probablement à la même cote, sur les rayons des bibliothèques ? Sur quoi enquête-t-on donc aujourd'hui lorsqu'on enquête sur les films documentaires dans les bibliothèques ?

Comme l'écrivait déjà Marc Ferro en 1992, la production de films a évolué sans qu'on remette en cause cette dénomination générale « documentaire¹³ ». Or, avec ce que l'on a nommé, faute de mieux, le documentaire de création, « *l'enjeu est de faire surgir une image du monde qui nous soit contemporaine, une image dont la forme restaure notre rapport au monde en explorant ses contradictions*¹⁴ ». Il réussit parfois « à rendre visible quelque chose du monde jusqu'alors inaperçu¹⁵ ». On a cité *Être et avoir*, mais on pourrait tout aussi bien citer des exemples aussi différents qu'*Amsterdam Global Village* de Johan van der Keuken, *Élégie de la traversée* d'Alexandre Sokourov ou *Disneyland, mon vieux pays natal* d'Arnaud des Pallières¹⁶... Chaque film invente sa forme et chaque film révèle « moins la réalité qu'une façon de la regarder, de la comprendre¹⁷ ».

Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur les débats autour du statut du réel face à la caméra ou du rapport du film

à la réalité, mais les bibliothécaires de l'image ne peuvent pas les ignorer et ne pas savoir que ces films jouent un rôle essentiel dans ce que l'on pourrait appeler la « formation du regard ». Et c'est à ce défi que sont confrontés les bibliothécaires : avoir à décrire, classer et diffuser des œuvres singulières et inclassables. Et ce sont ces œuvres, restées souvent inédites¹⁸ car ayant un faible potentiel commercial, qui constituent aujourd'hui majoritairement le catalogue de la DLL. C'est en ce sens peut-être que les personnes interrogées dans l'enquête peuvent dire que ces films « structurent » les fonds.

Les bibliothèques donneraient-elles simplement accès à des œuvres peu diffusées qu'elles seraient déjà au cœur de leur mission. Mais on n'expliquerait pas la détermination et l'enthousiasme de bibliothécaires de plus en plus nombreux à vouloir les faire connaître, notamment à l'occasion du Mois du film documentaire, si on n'allait pas plus loin dans l'analyse. Quelle mission de service public les bibliothèques remplissent-elles en effet en diffusant ces œuvres ?

Il semble que les responsables de fonds documentaires, et ceux parmi les directeurs d'établissement qui ont une connaissance de ce cinéma, soient conscients que, malgré tous les obstacles, l'accès à ces œuvres est un enjeu culturel et social majeur. Pour le réalisateur américain Frederick Wiseman : « *Les documentaires, comme les pièces de théâtre, les romans, les poèmes, sont des formes de fiction dont l'utilité sociale n'est pas mesurable.* » Les documentaires de création sont des films « d'auteur » : en apportant un point de vue subjectif sur le monde, ils permettent bien plus à leurs spectateurs de for-

mer leur jugement et d'exercer leur regard critique que des documents qui se présentent comme « objectifs ». Plus le point de vue de l'auteur est subjectif, pourrait-on dire, plus il permet une « mise en crise » du spectateur, du sujet confronté à – ou plutôt invité à partager – un autre regard

**C'est à ce défi
que sont confrontés
les bibliothécaires :
avoir à décrire, classer
et diffuser des œuvres
singulières et inclassables**

que le sien. « *Un film déplace le regard de son spectateur, il recompose le champ du visible, c'est-à-dire ce qu'il parvient à voir du monde qui lui est contemporain, qui est le sien et qu'il habite plus ou moins bien*¹⁹. » Le cinéma documentaire ne s'adresse pas à un « public » plus ou moins bien ciblé, mais à des individus, à des sujets. C'est aussi pourquoi la création documentaire a de moins en moins sa place à la télévision où le modèle commercial est devenu dominant.

Développer chez chaque spectateur une conscience de citoyen en l'aidant à exercer librement son jugement personnel, c'est à cette démarche que sont sans doute plus que tout sensibles les bibliothécaires qui organisent des projections de films documentaires et suscitent des rencontres avec leurs auteurs²⁰.

Novembre 2004

13. « Sans doute existe-t-il des genres au cinéma, mais ils valent surtout pour la fiction [...]. Or, dans son coin, le documentaire est demeuré une dénomination anonyme qui couvre toutes sortes d'œuvres de nature vraiment différente » (Marc Ferro, préface au catalogue *Images en bibliothèques, 1500 films pour les bibliothèques publiques*, 1992).

14. Jean Breschand, *Le documentaire, l'autre face du cinéma*, Éd. des Cahiers du cinéma, 2002 (coll. « Les petits cahiers »).

15. *Ibid.*

16. On a pu trouver récemment ce film d'Arnaud des Pallières, qui est un film de réflexion à caractère plutôt philosophique, classé sous la rubrique « jeux », exemple peut-être de la difficulté à lui trouver une place au sein des collections.

17. Jean Breschand, *ibid.*

18. C'est-à-dire non édités commercialement sous forme de vidéocassettes ou de DVD et donc non disponibles dans les catalogues « privés » proposés aux bibliothèques.

19. Jean Breschand, *ibid.*

20. Une de leurs missions n'est-elle pas d'assurer « l'indépendance intellectuelle de chaque individu » ? (Charte des bibliothèques, Conseil supérieur des bibliothèques, 1991).